



## La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco du 7 octobre n'a pas donné suite à une probable sous-indexation des pensions, en retrait de ce qui pouvait être attendu, car maintenue à - 0,5 point. Cette décision est incompréhensible dans son fondement eu égard à l'existence de réserves destinées, fort justement, à aider à passer un cap délicat dont la brièveté est aujourd'hui confirmée par une reprise économique manifeste. La CFR a donc renouvelé l'expression de son mécontentement par la diffusion d'un nouveau communiqué de presse. Au-delà, la CFR déplore sa régulière tenue à l'écart des décisions prises ; sans relâche, elle poursuit ses démarches auprès des Élus et met en ordre de bataille son réseau de Délégués à l'approche de la prochaine élection Présidentielle pour bien montrer le poids qu'elle peut y prendre avec sa représentativité toujours attendue.

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

**Préparation de l'assemblée générale 2021 de la CFR :** La date du jeudi 28 octobre à 14 heures en présentiel au CISP Kellermann est confirmée ; il est rappelé que les membres fondateurs peuvent désigner, chacun, 15 délégués.

**Actualités : PLFSS 2022 :** sont cités, la loi de programmation et le rappel des mesures 2021 et, relativement aux Epahd, le maintien à domicile qui permet d'obtenir des économies significatives.

**Sous-indexation des pensions Agirc-Arrco :** le Bureau était en attente de la décision qui devait être arrêtée par le Conseil d'administration du régime prévu le 7 octobre sur la confirmation ou non de la sous-indexation de 0,5 point. Cette mesure ramenait à + 1 % la revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> novembre prochain. Or la décision arrêtée jugée inacceptable eu égard, notamment, au redressement de l'économie et aux sous-indexations passées, le Bureau décide de publier un nouveau communiqué de presse (voir annexe 1) dénonçant cette décision qui, à nouveau, traduit la facilité d'assurer l'équilibre des régimes de retraites en privilégiant l'atteinte au pouvoir d'achat des seules pensions de retraite au lieu de promouvoir la réforme systémique annoncée qui en prévoyait son maintien.

**Relations avec Mutualia :** Le 4 octobre se tiendra le Comité de pilotage CFR/Mutualia au cours duquel seront rappelées les difficultés constatées quant aux réponses difficilement obtenues aux sollicitations des Associations en région (cf. ci-dessous).

**Représentation dans les CDCA :** La CFR a été directement sollicitée par deux régions ; une meilleure coordination et harmonisation entre les Fédérations doit aboutir au maintien de leur représentation respective dans les CDCA.

**Supports de communication :** Un groupe de 4 personnes est désigné pour actualisation du dépliant sur 4 pages utilisé dans les relations avec les Parlementaires. Il est envisagé que le logo de la CFR fasse l'objet d'une actualisation « au goût du jour ».

**Animation Commission « Santé » :** La candidature de M. Le Goff est acceptée à l'unanimité ; elle succèdera à J. Portier.

**Divers :** Deux rendez-vous avec les Délégués CFR sont programmés pour les 18 et 21 octobre en visio-conférence.

La saisie des entretiens par les Délégués CFR avec les Élus étant devenue inopérante, il est décidé de la mise en œuvre d'un nouvel outil plus complet qui fera l'objet d'une présentation au prochain Bureau pour une utilisation dès début 2022.

La préparation du dossier de sollicitation des futurs candidats à l'élection Présidentielle est rappelée.

### Commission « Retraite » du 4 octobre 2021

**Sous revalorisation des retraites 2021 et 2022 :** Alors que le projet de loi organique relatif au système universel de retraite adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 5 mars 2020 prévoyait que la LFSS ne pouvait rendre le taux de revalorisation de la valeur de service du point inférieur à l'évolution annuelle des prix hors tabac constatée l'année précédente et, surtout, eu égard aux perspectives confirmées du redressement de notre économie, le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco a pris la décision définitive de sous-indexer les pensions de 0,5 point au 1<sup>er</sup> novembre. En conséquence, il est proposé de préparer un nouveau projet de communiqué de presse par le Bureau de la CFR (cf. ci-dessus).

**Dossier « Réforme des retraites » :** Pandémie de Covid-19 aidant, il est tout à fait regrettable que le PLO cité ci-dessus n'ait pu connaître un aboutissement salutaire. Outre la condition de revalorisation des pensions citée plus avant, ce projet de loi prévoyait un solde cumulé de l'ensemble des régimes constituant le système universel de retraite positif ou nul tel que l'avait proposé la CFR dans son projet de loi de juillet 2016. Il est aussi fâcheux que d'autres éléments de blocage tels que le recul de l'âge légal de départ, l'incertitude quant à la valeur du point et une absence de pédagogie notoire aient émergés.

### Comité de pilotage CFR/Mutualia du 4 octobre 2021

Un point est fait par les représentants de Mutualia quant à l'activité arrêtée au 31 août. Les représentants des Fédérations de la CFR ont ensuite fait part des difficultés rencontrées pour lesquelles elles attendent des solutions concrètes, une proactivité constante avec une meilleure identification réciproque des personnes : le « Qui fait quoi ». Concernant les perspectives sur les cotisations pour 2022, les représentants de Mutualia indiquent qu'elles devraient être calées sur l'évolution de l'Ondam dans le PLFSS pour 2022 ce qui est considéré comme excessif par les membres de la CFR qui, par ailleurs, sollicitent la présence de la CFR dans les instances de Mutualia. Une réponse sur ces deux points est attendue.